

pour AJ **1 | 2** mois

N° 2035-A-SD-2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR																
Nature de l'activité (1)			31 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS								
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA													
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	61 322 101,83 %						
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	1 103 1,83 %					
	4	Montant net des recettes										AD	60 219 100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE	5 0,01 %						
	6	Gains divers (5)										AF	116 0,19 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 339 100,20 %						
	3	8	Achats (6)										BA	743 1,23 %					
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	5 100 8,47 %					
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 556 2,58 %					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	11 0,02 %					
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	191 0,32 %					
	13		Autres impôts										BS	346 0,57 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 584 2,63 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 126 6,85 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	613 1,02 %						
	17	Entretien et réparations			488 0,81 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs													
	18	Personnel intérimaire			341 0,57 %														
	19	Petit outillage (11)			366 0,61 %														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			607 1,01 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 466 2,43 %	Total : Transport et déplacements													
	22	Primes d'assurances			1 155 1,92 %														
	23	Frais de véhicules (12)			2 197 3,65 %														
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 473 2,45 %															
SOCIENNE	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	4 069					5 421 9,00 %							
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 118	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU			234					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			652 1,08 %	Total : Frais divers de gestion													
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 648 2,74 %														
	28	Frais d'actes et de contentieux			14 0,02 %														
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	84 0,14 %														
	30	Autres frais divers de gestion			1 741 2,89 %														
	31	Frais financiers (14)											BN	380 0,63 %					
	32	Pertes diverses (15)											BP	671 1,11 %					
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	32 975 54,76 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR

N° SIRET

31 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	27 365	45,44 %
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)						CB		
D	36	Divers à réintégrer (17)						CC	3 627	6,02 %
DET	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
ERMINA	38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	30 992	51,47 %
MINA	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
DU	40	Frais d'établissement (19)						CG	32	0,05 %
R	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	758	1,26 %
SUM	42	Moins-value à court terme						CK	163	0,27 %
STRUCTAT	43	Divers à déduire (21) dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur » dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle » dont exonération « jeunes entreprises innovantes » dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CS AW CU CI		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE dont l'abondement sur l'épargne salariale dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes » dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	AX CT CO CQ		CL	366 0,61 %	
44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	1 320	2,19 %	
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	29 671	49,27 %	
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	7 483
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	1 382
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ	6
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	11 371	

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					6 925		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B